



REALISER DES PHOTOGRAPHIES

Pourquoi devez vous fournir des photographies ?

Les photographies permettent de connaître l'aspect du terrain où vous allez réaliser votre projet ainsi que son environnement.

Comment réaliser des photographies ?

La réalisation des photographies est libre mais doit être adaptée compte tenu du terrain et du projet.

Astuce

Vous devez fournir au minimum une photographie de près et une photographie de loin.
Il n'y a pas de maximum.

La pertinence des photographies choisies dépend de la localisation du terrain :
zone urbaine
ou
zone rurale.



Des photographies doivent être fournies pour toutes les demandes de permis et pour tous les projets visibles depuis la voirie.

Exemple d'un projet portant sur une modification de façade (changement de menuiseries) en zone urbaine



Photographie de loin



Photographie de près



Photographie de loin

Photographies à proscrire !!

Les deux photographies fournies dans cet exemple ne sont pas suffisantes :

- Elles n'illustrent pas l'environnement du terrain (on ne voit pas les constructions environnantes)
- Elles n'illustrent pas la totalité de la façade concernée par le projet
- Une vue aérienne n'est pas une photographie

